

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 AVRIL 2014 A 18H30

L'An deux mille quatorze, le dix-huit du mois d'avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE SAINT GIRONS, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire.

Présents : CAMOUGRAND Nathalie, 3^{ème} adjointe, CARAMANTE Ange, 2^{ème} adjoint, DASQUET Karine, 1^{ère} adjointe, LAPEYRADE, Alain, 4^{ème} adjoint, TARSOL Philippe, TRAMBOUZE Bernard, Maire, MEIRANESIO Laurent, QUINDROIT Caroline, DUNAND Gabriel, LABBE Aurore, CAMGUILHEM Robert, MAUBOURGUET Jean-Pierre.

Absentes : JOUSSELIN Nadine, *absente, représentée par M. TRAMBOUZE*, REIMMEL Christelle, *absente, représentée par Mme CAMOUGRAND*, DARRIEUTORT Blandine, *absente, représentée par M. CAMGUILHEM*.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme LABBE se présente et est désignée secrétaire de séance après le vote suivant :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 15
- abstention : 01 (M. MAUBOURGUET)
- exprimés : 14
- pour : 14

ORDRE DU JOUR (par convocation du 14 avril 2014)

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal
2. Personnel
3. Indemnités de conseil au receveur municipal
4. Constitution de la commission communale des impôts directs
5. Représentation de la commune aux différentes structures intercommunales
6. Activités du service ESCAL
7. Service de médecine professionnelle du Centre de gestion des Landes
8. Fixation de tarifs
9. Affectation des résultats antérieurs du budget principal de la Commune
10. Adoption du budget primitif 2014 du budget principal de la Commune

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL

MUNICIPAL

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal en date du 04 avril 2014 dont la secrétaire de séance était Mme Aurore LABBE.

M. CAMGUILHEM s'étonne que son texte expliquant son refus d'approbation du compte administratif ne figure pas au procès-verbal de la séance.

Monsieur le maire lui répond qu'il refuse d'alimenter la polémique.

M. MAUBOURGUET note que le procès-verbal cite les réponses à ses questions et non pas ses questions en elles-mêmes.

Monsieur le maire fait procéder à l'approbation de ce procès-verbal :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 15
- abstention : 01 (M. MAUBOURGUET)
- exprimés : 14
- contre : 2 (M. CAMGUILHEM, Mme DARRIEUTORT)
- pour : 12

2. PERSONNEL

2.1 CAPITAL-DECES

Il s'agit d'approuver le montant du capital-décès qui revient aux ayants-droits de M. WARLOP ; il correspond à un an de traitement indiciaire brut majoré de 2.470,35 € pour les enfants, soit une somme totale à verser de 27.640,35 €.

Monsieur le maire précise que cette prestation est prise en charge par la compagnie d'assurances SMACL au titre de la garantie *risques statutaires* souscrite auprès d'elle par la commune.

Il fait procéder au vote pour approuver ce montant :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 15
- pour : 15

Dont délibération.

2.2 DEPARTS A LA RETRAITE DE DEUX AGENTS

A l'occasion du départ à la retraite de deux agents communaux, Monsieur le maire propose à l'assemblée d'offrir un cadeau d'adieu de 200 € par agent.

Vote pour approuver cette proposition :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 15
- pour : 15

2.3 FORMATION DU PERSONNEL

Dans le cadre du contrat d'accompagnement à l'emploi de Mme Sonia EL ALAIEJ, il est proposé de lui faire suivre une formation en vue de l'obtention du BAFA, ce qui lui permettra notamment d'exercer la fonction d'ATSEM lorsqu'un besoin de remplacement des titulaires en poste se présentera. Les modalités de cette formation sont les suivantes :

- organisme de formation : UFCV, 7 rue Cabirol, 33000 BORDEAUX
- coût de la formation : 470,00 €
- durée : une semaine
- lieu de formation : SAINT VINCENT DE PAUL

Vote pour approuver cette formation et autoriser le Maire à signer la convention en découlant :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 15
- pour : 15

Dont délibération.

3. INDEMNITES DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'attribuer une indemnité de conseil et de confection du budget au receveur municipal, M. BAZINET.

Ceci sur la base du taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

- Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰
- Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰
- Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰
- Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰
- Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰
- Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰
Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Vote pour approuver cette proposition :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 15
- pour : 15

Dont délibération.

4. CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Reporté.

5. REPRESENTATION DE LA COMMUNE AUX DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Désignation au scrutin secret uninominal.

5.1 SIVU DE LA RESERVE NATURELLE DU COURANT D'HUCHET

3 délégués titulaires à élire.

Election du 1^{er} délégué :

Votants : 15
Nuls : 02
Exprimés : 13

Candidats

	<u>Voix obtenues</u>
- Karine DASQUET	12
- Jean-Pierre MAUBOURGUET	01

Mme DASQUET est élue déléguée au SIVU DE LA RESERVE NATURELLE DU COURANT D'HUCHET.

Election du 2^{ème} délégué :

Votants : 15
Blanc : 01
Exprimés : 14

Candidats

	<u>Voix obtenues</u>
- Bernard TRAMBOUZE	11
- Jean-Pierre MAUBOURGUET	03

M. TRAMBOUZE est élu délégué au SIVU DE LA RESERVE NATURELLE DU COURANT D'HUCHET.

Election du 3^{ème} délégué :

	Votants : 15
	Exprimés : 15
<u>Candidats</u>	<u>Voix obtenues</u>
- Philippe TARSOL	12
- Jean-Pierre MAUBOURGUET	03

M. TARSOL est élu délégué au SIVU DE LA RESERVE NATURELLE DU COURANT D'HUCHET.

5.2 SYNDICAT MIXTE DES ETANGS LANDAIS

2 délégués à élire (1 titulaire et 1 suppléant)

Election du délégué titulaire :

	Votants : 15
	Blancs : 03
	Exprimés : 12
<u>Candidat</u>	<u>Voix obtenues</u>
- Ange CARAMANTE	12

M. CARAMANTE est élu délégué titulaire au SYNDICAT MIXTE DES ETANGS LANDAIS.

Election du délégué suppléant :

	Votants : 15
	Blancs : 03
	Exprimés : 12
<u>Candidat</u>	<u>Voix obtenues</u>
- Laurent MEIRANESIO	12

M. MEIRANESIO est élu délégué suppléant au SYNDICAT MIXTE DES ETANGS LANDAIS.

5.3 SYNDICAT MIXTE DE PROTECTION DU LITTORAL LANDAIS

2 délégués à élire (1 titulaire et 1 suppléant)

Election du délégué titulaire :

	Votants : 15
	Blancs : 03
	Exprimés : 12
<u>Candidat</u>	<u>Voix obtenues</u>
- Alain LAPEYRADE	12

M. LAPEYRADE est élu délégué titulaire au SYNDICAT MIXTE DE PROTECTION DU LITTORAL LANDAIS.

Election du délégué suppléant :

	Votants : 15
	Blancs : 03
	Exprimés : 12
<u>Candidat</u>	<u>Voix obtenues</u>
- Aurore LABBE	12

Mme LABBE est élue déléguée suppléante au SYNDICAT MIXTE DE PROTECTION DU LITTORAL LANDAIS.

5.4 ADACL

2 délégués à élire (1 titulaire et 1 suppléant)

Election du délégué titulaire :

Votants : 15
Blancs : 03
Exprimés : 12

Candidat

Voix obtenues

- Alain LAPEYRADE

12

M. LAPEYRADE est élu délégué titulaire à l'ADACL.

Election du délégué suppléant :

Votants : 15
Blancs : 03
Exprimés : 12

Candidat

Voix obtenues

- Aurore LABBE

12

Mme LABBE est élue déléguée suppléante à l'ADACL.

5.5 SYDEC

2 délégués à élire (1 titulaire et 1 suppléant)

Election du délégué titulaire :

Votants : 15
Exprimés : 15

Candidats

Voix obtenues

- Laurent MEIRANESIO

12

- Jean-Pierre MAUBOURGUET

03

M. MEIRANESIO est élu délégué titulaire au SYDEC.

Election du délégué suppléant :

Votants : 15
Exprimés : 15

Candidats

Voix obtenues

- Nadine JOUSSELIN

12

- Jean-Pierre MAUBOURGUET

03

Mme JOUSSELIN est élue déléguée suppléante au SYDEC.

5.6 COMMISSION DE SUIVI DE SITE

2 délégués à élire (1 titulaire et 1 suppléant)

Election du délégué titulaire :

Votants : 15

Exprimés : 15

Candidats

Voix obtenues

- Bernard TRAMBOUZE

12

- Jean-Pierre MAUBOURGUET

03

M. TRAMBOUZE est élu délégué titulaire à la commission de suivi de site.

Election du délégué suppléant :

Votants : 15

Exprimés : 15

Candidats

Voix obtenues

- Alain LAPEYRADE

12

- Jean-Pierre MAUBOURGUET

03

M. LAPEYRADE est élu délégué suppléant à la commission de suivi de site.

5.7 COMMISSION D'ADMISSION A L'AIDE SOCIALE DU CANTON DE CASTETS

2 délégués à élire (1 titulaire et 1 suppléant)

Election du délégué titulaire :

Votants : 15

Blancs : 03

Exprimés : 12

Candidat

Voix obtenues

- Nadine JOUSSELIN

12

Mme JOUSSELIN est élue déléguée titulaire à la Commission d'admission à l'aide sociale du canton de Castets.

Election du délégué suppléant :

Votants : 15

Exprimés : 15

Candidats

Voix obtenues

- Gabriel DUNAND

12

- Jean-Pierre MAUBOURGUET

03

M. DUNAND est élu délégué suppléant à la Commission d'admission à l'aide sociale du canton de Castets.

5.8 STATION VERTE

2 délégués à élire (1 titulaire et 1 suppléant)

Election du délégué titulaire :

Votants : 15

Blancs : 03

Exprimés : 12

<u>Candidat</u>	<u>Voix obtenues</u>
- Alain LAPEYRADE	12

M. LAPEYRADE est élu délégué titulaire à Station Verte.

Election du délégué suppléant :

Votants :	15
Blancs :	03
Exprimés :	12

<u>Candidat</u>	<u>Voix obtenues</u>
- Aurore LABBE	12

Mme LABBE est élue déléguée suppléante à Station Verte.

6. ACTIVITES DU SERVICE ESCAL

6.1 VOYAGE A ROME

Le service ESCAL organise un voyage à ROME du 20 au 22 octobre 2014 par l'intermédiaire du voyageur TRANSGALLIA VIARDIN, 18 rue Viardin, BP 140, 10004 TROYES CEDEX, selon les modalités suivantes :

- prix pour 41 personnes :	15.737,00 €
- conditions de paiement :	
. versement d'un acompte de	3.934,00 €
. versement du solde avant le 05 09 2014	11.803,00 €

Autres prestations :

- . pour 1 personne supplémentaire venant compléter une chambre double : 391,00 €
- . supplément pour une chambre « single » : 48,00 € (soit 439,00 € pour la personne)
- . pour le changement de nom sur un billet : 100,00 €

Ces prestations complémentaires seront payables à l'avance sur présentation de la facture par le voyageur.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour approuver ces conditions :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 15
- abstention : 01 (M. MAUBOURGUET)
- exprimés : 14
- pour : 14

Dont délibération.

6.2 FESTIVAL ARTY CULTURE

A l'aire d'animation de la plage, organisé par le service communal ESCAL, il se tient cette année les vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 juillet.

Plusieurs intervenants sont sollicités :

- **ZICK DES MUSES**, 15 impasse du Charron, 36220 NEONS SUR CREUSE
 Produisant le groupe **COTTON BELLY'S**, le vendredi 18 juillet
 Prix du concert : 1.800,00 € TTC
 Prise en charge pour 6 personnes :
 . de l'hébergement dans la nuit du vendredi au samedi
 . d'un repas

- **le groupe LES LACETS DES FEES**, 63 route du Médoc, 33990 HOURTIN
 Concert le vendredi 18 juillet à 21h30 pour une durée d'1h30
 Prix de la prestation : 1.000,00 € TTC

- **ASSOCIATION LA VIDA LOCA PRODUCTION**, 7 avenue des Magnolias, 64320 LEE
 Produisant le groupe **SANTO MACHANGO**, le vendredi 18 juillet, de 0h à 1h
 Prix de la prestation : 2.110,00 € TTC
 Paiement : 70% à la signature du contrat, le solde à l'issue du concert
 Prise en charge pour 9 personnes :
 . de l'hébergement pour la nuit du 18 au 19 juillet
 . d'un repas

- **ASSOCIATION DIDGERID'WEST**, 10 rue du Moulin David, 17540 GUE D'ALLERE
 Produisant le groupe **TRIBAL TIVE SOUND**, le samedi 19 juillet, pour un concert d'une
 heure en soirée
 Prix de la prestation : 1.000,00 € TTC
 Paiement : 50% à la signature du contrat, 50% une semaine après le concert
 Prise en charge pour 6 personnes d'un repas chaud

- **ASSOCIATION JAM**, 8 Ter rue de l'abbaye, apt 13, 40200 MIMIZAN
 Produisant le groupe **JESSE COOL**, pour un concert le samedi 19 juillet à 16 h, pour une
 durée de 1h15
 Prix de la prestation : 3.000,00 € TTC
 Paiement : 50% à la signature du contrat, 50% dans les 20 jours suivant l'issue du concert
 Prise en charge pour 7 personnes :
 . de l'hébergement dans la nuit du samedi au dimanche

- **ASSOCIATION SCENES47**, maison de la vie associative, 54 rue Coquard, 47300
 VILLENEUVE SUR LOT
 Animation musicale de rue par **BATUPAGAIL** sous forme de percussion brésilienne, le
 samedi 19 juillet, de 18h à 22h (3 passages de 30 minutes)
 Prix de la prestation : 1.675,00 € TTC
 Paiement : au terme de la prestation
 Prise en charge :
 . restauration des membres de BATUPAGAIL

- **ECHO PRODUCTIONS**, 1 rue des Pins, 38100 GRENOBLE
 Produisant l'artiste **DJEMDI**, le samedi 19 juillet à 23 heures, pour un concert d'environ
 1h30.
 Prix de la prestation : 3.500,00 € HT + T.V.A. en vigueur (5,5 %)
 Paiement : 1.846,25 € à la signature du contrat, 1.846,25 € au terme de la prestation
 Prise en charge pour 6 personnes :
 . de l'hébergement dans la nuit du samedi au dimanche
 . des repas suivants : déjeuner et dîner le samedi ; petit-déjeuner le dimanche

Vote pour approuver ces prestations :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 15
- abstentions : 03 (M. MAUBOURGUET, M. CAMGUILHEM, Mme DARRIEUTORT)
- exprimés : 12
- pour : 12

Dont délibération.

6.3 SPECTACLES ET ANIMATION PRODUITS PAR L'ASSOCIATION JAM,
8 Ter, rue de l'abbaye, apt 13, 40200 MIMIZAN

Organisés et proposés par le service communal ESCAL :

- pour le centre de loisirs du mercredi matin : les mercredis 07, 14, 21 et 28 mai et 04 et 11 juin 2014 : l'**ATELIER FETAZIK**,
- pour le festival des « Expressions sans cible » (remplaçant le week-end sans télé)
le groupe LIVE DUO / JESSE COOL pour un concert le 14 juin de 21h à 22h15, à la salle des fêtes.

Prix de la prestation globale : 2.730,00 € TTC, hors hébergement.

Paiement : 40 % à la signature du contrat, 40 % le 15 mai 2014 et le solde à l'issue du concert et ce avant le 10 juillet 2014.

Vote pour approuver cette prestation :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 15
- abstentions : 03 (M. MAUBOURGUET, M. CAMGUILHEM, Mme DARRIEUTORT)
- exprimés : 12
- pour : 12

Dont délibération.

7. SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE DU CENTRE DE GESTION

La commune adhère au service de médecine professionnelle et de prévention du Centre de gestion des Landes.

Il s'agit d'approuver aujourd'hui la modification du tarif proposée par le Centre de gestion pour l'exercice 2014, à savoir :

- pour les agents des collectivités territoriales, sans distinction : 66,11 €
(au lieu de 64,50 € en 2013, soit une augmentation de 2,50 %).

Vote pour approuver ce tarif et autoriser le Maire à signer l'avenant en découlant :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 15
- pour : 15

Dont délibération.

8. FIXATION DE TARIFS

Proposition du tarif à appliquer aux participants du voyage à Rome :

- 351,00 € par personne
- 20% de cette somme, soit 70,20 € à la signature du contrat de prestation de service, le solde à l'issue du séjour, sur présentation d'un titre de recettes.

En cas de désistement, le contractant règlera à la commune, sur présentation d'un titre de recettes, la somme suivante :

- à plus de 90 jours du départ : 50% du montant restant dû
- entre 90 et 60 jours avant le départ : 75 % du montant restant dû
- à moins de 60 jours du départ : 100 % du montant restant dû

Vote pour approuver ces tarifs :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 15
- abstentions : 03 (M. MAUBOURGUET, M. CAMGUILHEM, Mme DARRIEUTORT)
- exprimés : 12
- pour : 12

Dont délibération.

9. AFFECTATION DES RESULTATS ANTERIEURS DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Résultats antérieurs du budget de la commune :

- excédent de fonctionnement de la Commune cumulé au 31 12 2013	723.905,70 €
- déficit d'investissement	81.210,18 €
- déficit des restes à réaliser de	405.600,00 €
Soit un besoin de financement de	486.810,18 €

Monsieur le Maire propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement, soit :

- au compte 1068 (réserves, section d'investissement)	486.810,18 €
- au report à nouveau, compte 002 (section de fonctionnement)	237.095,52 €

Vote pour approuver cette affectation :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 15
- exprimés : 15
- contre : 01 (M. MAUBOURGUET)
- pour : 14

Dont délibération.

10. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2014 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

10.1 APPROBATION DES TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le maire annonce que le budget proposé est établi sur des recettes fiscales locales à taux constant, soit :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2014	Pour mémoire 2013	Taux 2014 inchangés	Impôts 2014
taxe habitation	1.944.000 €	1.889.000 €	14,93%	290.239 €
taxe foncière (bâti)	2.592.000 €	2.539.000 €	17,91%	464.227 €
taxe foncière (non bâti)	163.200 €	159.600 €	36,33%	59.291 €

Soit un produit de taxes communales pour 2014 de **813.757 €**

Résultats du vote pour le maintien de ces taux :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 15
- abstention : 01 (M. MAUBOURGUET)
- exprimés : 14
- pour : 14

Dont délibération.

10.2 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le maire dépose sur la table tous les documents afférents au vote du budget primitif principal de la commune.

Le budget proposé s'équilibre à :

- 3.221.833,52 € en section de fonctionnement
- 1.109.048,70 € en section d'investissement

Monsieur le maire donne la parole à M. LAPEYRADE qui en donne lecture.

Après débat, Monsieur le maire fait procéder au vote pour son approbation :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 15
- exprimés : 15
- contre : 03 (M. MAUBOURGUET, M. CAMGUILHEM, Mme DARRIEUTORT)
- pour : 12

Dont délibération.

La séance est levée à 19 h 54.